



**Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)
Observatoire des Armements (OBSARM)
Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
Sisters Arab for Human Rights**

Ventes d'armes françaises : "indices de présence" au Yémen et nécessaire refonte des mécanismes de contrôle des exportations.

Selon notre étude, une quinzaine de références d'armes françaises pourraient être impliquées dans la guerre au Yémen. La FIDH, la LDH, SAF et l'Observatoire des armements demandent la mise en place d'une commission parlementaire permanente de contrôle des exportations d'armes.

avril 2018

INTRODUCTION	3
Méthodologie :.....	5
CHAPITRE 1 : « Indices de présence » française en soutien de la coalition arabe et sur le terrain au Yémen	7
1.1. Des commandes et livraisons massives d'armes avant et pendant le conflit....	8
Volume des commandes et livraisons en Arabie Saoudite.....	8
Volume des commandes et livraisons aux Émirats Arabes Unis.....	8
Commandes, livraisons et coopération militaire pendant le conflit.....	9
1.2. De l'armement fabriqué en fonction des besoins de l'Arabie Saoudite.....	10
La mise au point de prototypes Mark 3 Crotale.....	10
La « requalification géographique » d'armes initialement destinées au Liban....	11
1.3. Des indices de présence du matériel français utilisé au Yémen.....	12
CHAPITRE 2 : Un contrôle des ventes d'armes opaque et semble-t-il défectueux	16
2.1. Un contrôle par l'exécutif qui semble passer outre les engagements internationaux de la France.....	16
2.2. La transparence, plusieurs trains de retard par rapport aux partenaires européens.....	17
2.3. Un contrôle parlementaire inexistant.....	19
Chapitre 3 : Bonnes pratiques et recommandations	21
3.1. Bonnes pratiques européennes.....	21
3.2. Recommandations.....	22
<i>La création d'une commission parlementaire permanente</i>	22
<i>L'instauration de mesures de transparence</i>	23
<i>Une commission d'enquête sur les ventes d'armes au Yémen</i>	23
CONCLUSION	24

INTRODUCTION

L'Histoire du Yémen, second pays le plus peuplé de la péninsule arabe après l'Arabie saoudite, mais également pays le plus pauvre de la région arabe, ne peut s'appréhender qu'à travers ses relations avec l'Arabie Saoudite. Les événements récents en sont une nouvelle illustration : alors qu'en 2011 la population et la « jeunesse révolutionnaire » se soulèvent pacifiquement et font tomber le Président Ali Abdallah Saleh après trente trois ans de règne, l'Arabie Saoudite finit par

intervenir dans le conflit de façon violente à partir du 26 mars 2015. A travers une campagne de bombardements aériens et l'envoi de soldats étrangers sur le sol yéménite, la coalition régionale¹ emmenée par l'Arabie Saoudite cherche à rétablir le pouvoir qu'elle considère légitime du président Abderabuh Mansur Hadi, élu en 2012, face à une rébellion Houthi accusée d'être manipulée par l'Iran².

Le fait que la société civile yéménite se soit battue pour une société plurielle, pour la démocratie et les droits humains, représente une menace pour les régimes voisins du Golfe. D'après Amal Basha, Présidente de l'ONG yéménite "Forum des femmes arabes pour les droits de l'Homme", l'instrumentalisation sectaire d'un conflit entre Houthis chiites et tribus sunnites, alors même que les tendances politiques les plus contradictoires se retrouvent dans chaque camp, n'a pour but que de masquer la dimension éminemment politique et économique de ce conflit entre deux parties qui ne veulent pas partager le pouvoir, et un enjeu central de la guerre au Yémen : celui du maintien du pays dans l'orbite saoudienne³.

Dans ce contexte, la situation humanitaire ne cesse de se dégrader depuis 2015, et selon le Yemen Data Project, le Yémen a subi depuis mars 2015 l'équivalent d'un bombardement toutes les 90 minutes. 6100 civils ont été tués et 9683 blessés, selon le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme⁴. 61% de ces pertes civiles sont imputables à la coalition menée par l'Arabie Saoudite et dont font partie les Émirats Arabes Unis. La quasi-totalité du reste des exactions sont imputables aux Houthis. Près de 4 Yéménites sur 5 – 22 millions de personnes – dépendent de l'aide humanitaire et 8,4 millions sont menacés de famine. La diphtérie est de retour au Yémen et le pays a subi en 2017 la pire épidémie de choléra de l'histoire moderne. La catastrophe humanitaire est aggravée par le blocus des ports et des aéroports imposé par l'Arabie saoudite⁵. Selon la présidente de l'ONG Mwatana, Radhia Al Mutawakkel, les deux parties au conflit "ont utilisé la torture comme méthode systématique pour asseoir leur domination des zones qu'elles contrôlent", ont enrôlé des enfants soldats, se sont rendus coupables de détentions arbitraires, de disparitions forcées, d'exécutions, et bloquent l'aide humanitaire. Le Conseil de sécurité de l'ONU a voté une résolution en avril 2015 exigeant le retrait des miliciens chiites et imposant un embargo sur les armes à destination des Houthis. A ce jour, aucune résolution ne condamne les exactions de toutes les parties au conflit.

Dès lors, le partenariat stratégique que la France choisit d'établir avec l'une des parties au conflit pose question.

¹ Operation « **Tempête décisive** » lancée en mars 2015 pour remettre au pouvoir le président Hadi, renversé par l'insurrection Houthi au Yemen. Déclenchée par l'Arabie Saoudite, elle inclut une dizaine de pays arabes et sunnites (Égypte, Jordanie, Soudan, Maroc), dont les membres du conseil de coopération du Golfe (Oman excepté).

² Pour plus d'information, lire *Le Yémen, de l'Arabie heureuse à la guerre*, par Laurent Bonnefoy, novembre 2017 et la tribune de François Burgat

3

4

5

En application du Traité des Nations unies sur le Commerce des armes, la France s'est engagée à interdire toute vente ou exportation d'armes lorsqu'elle a connaissance qu'elles « pourraient servir » pour commettre des violations du droit international humanitaire ou les droits de l'Homme.⁶ La France s'est également engagée en application de la Position Commune de l'Union européenne de 2008 à ne pas vendre ou transférer des armes s'il y a un « risque manifeste » que le matériel vendu serve à commettre des violations graves du droit international humanitaire.

D'après un avis juridique⁷ commandé par Amnesty International France et l'ACAT, il existe un risque juridiquement élevé que les transferts d'armes soient illicites au regard des engagements internationaux de la France, qu'il s'agisse des dispositions du Traité sur le commerce des armes (TCA) comme de la Position commune de l'Union européenne⁸.

A travers la présente note, la FIDH, ainsi que ses organisations membres française - la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - et yéménite - le Forum des femmes arabes pour les droits de l'Homme (SAF) - et en partenariat avec l'Observatoire des armements, s'inquiètent également de la manière avec laquelle la France met en pratique ses obligations, et encouragent les autorités françaises à replacer la légalité internationale au coeur de sa relation avec ses « alliés stratégiques ».

En se fondant sur une analyse complémentaire d'indices de présence française en soutien à la coalition menée par l'Arabie saoudite, trouvés dans certains cas sur le terrain yéménite (Chapitre 1), et en démontrant l'opacité et le manque de contrôle efficace encadrant les ventes d'armements et de matériel de surveillance (Chapitre 2), la FIDH, la LDH, SAF et l'Observatoire des armements formulent un certain nombre de recommandations (Chapitre 3) afin que la France atteigne un niveau satisfaisant de transparence et de contrôle parlementaire, permettant une application effective du droit international en la matière.

Si à l'heure actuelle, le débat se concentre autour des ventes d'armes à l'Arabie Saoudite ou aux Émirats Arabes Unis, dans le cadre de la guerre au Yémen, d'autres partenariats phares en matière d'armement, tels que l'Égypte du Président Al-Sissi, doivent être questionnés. La nécessité de trouver des solutions pérennes est criante, afin d'éviter les souffrances des populations civiles, d'oeuvrer à une baisse des conflits armés à travers le monde, et de replacer le droit au coeur des relations internationales.

⁶Article 6.3 du Traité sur le Commerce des Armes : « *Un État Partie ne doit autoriser aucun transfert d'armes classiques visées par l'article 2(1) ou des biens visés par les articles 3 ou 4 s'il a connaissance, lors de l'autorisation, que ces armes ou ces biens pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, des violations graves des Conventions de Genève de 1949, des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et protégés comme tels, ou d'autres crimes de guerre tels que définis par des accords internationaux auxquels il est partie.* »

⁷

⁸ du Conseil de l'Union Européenne du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires

Méthodologie :

La FIDH, la LDH, SAF et l'Observatoire des armements n'ont pas été en mesure de dépêcher une mission d'enquête en Arabie Saoudite, aux Émirats Arabes Unis ou au Yémen, en raison des difficultés -ou de l'interdiction d'accéder et d'enquêter en toute indépendance. Cette note est le fruit d'un travail de recherche auprès de différentes sources d'informations parmi lesquelles :

- des sources officielles (rapports de la France au Secrétariat du Traité sur le Commerce des Armes des Nations unies, rapport au Parlement sur les exportations d'armes, Rapport de la France sur la Mise en œuvre de la Position commune 2008/944/PESC) ;
- la presse généraliste, de renseignement et la presse spécialisée dans l'armement ;
- des comptes spécialisés (experts en armement, experts militaires) situés sur les réseaux sociaux ;
- un groupe d'experts de l'industrie de l'armement ;
- la base de données du SIPRI⁹,
- des témoignages provenant d'industriels.

La plupart des informations citées sont référencées.

Ces éléments ne doivent pas être considérés comme des « preuves » mais comme des « indices de présence » de l'utilisation de matériel français dans le cadre du conflit au Yémen, qui doivent être confirmés dans le cadre d'une commission d'enquête pouvant disposer d'informations relevant du Secret Défense, sur les ventes d'armes françaises.

⁹La base de données SIPRI est une base de données publique développée par l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (*Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI*), un institut d'études stratégiques oeuvrant à promouvoir des études scientifiques sur les conflits, dans le but de contribuer à la compréhension des conditions nécessaires à la résolution pacifique des conflits internationaux et à une paix durable.

CHAPITRE 1 : « Indices de présence » française en soutien de la coalition arabe et sur le terrain au Yémen

Le récent intérêt médiatique pour la question des ventes d'armes françaises potentiellement impliquées dans la guerre au Yémen a suscité de nombreux questionnements dans l'opinion publique, ce que démontre un récent sondage¹⁰, et alors même que peu de réponses convaincantes ont été apportées par l'exécutif français¹¹. Notre note d'analyse confirme pourtant que les autorités françaises ont contribué à préparer les opérations saoudiennes et émiraties au Yémen. Nous avons décelé une **quinzaine** d'indices de présence d'armes françaises qui seraient actuellement utilisées par la Coalition militaire arabe dirigée par l'Arabie Saoudite, à travers notamment :

1. des commandes et livraisons massives d'armement avant et pendant le conflit ;
2. une adaptation prise en compte en amont des besoins de l'Arabie saoudite dans la conception de certains matériels de guerre ;
3. des indices de présence du matériel français sur le théâtre du conflit au Yémen.

Il apparaîtrait donc que l'armement français serait massivement utilisé au Yémen.

Ces indices de présence démontrent que l'action de la France situerait le pays en violation de ses obligations internationales et de ses engagements européens, qui interdisent les ventes, transferts ou livraisons d'armes s'il est avéré qu'elles pourraient contribuer à la perpétration de violations des droits humains et du droit international humanitaire.

Ils confirmeraient que le système français de contrôle des exportations d'armes, au delà de son opacité, ne permet pas de garantir le respect des obligations internationales.

Sous réserve d'être confirmé par une éventuelle commission d'enquête en mesure d'accéder aux contrats d'armement et pouvant disposer d'informations relevant du Secret Défense, un tel diagnostic serait accablant pour les autorités françaises. Il pointe les limites de la politique actuelle d'évaluation des licences d'exportation qui repose entièrement sur l'auto-régulation de l'exécutif. Tout à la fois voué à la promotion et au contrôle des ventes d'armes, le gouvernement semble incapable d'exercer avec discernement sa seconde mission. Il est impératif que cette fonction essentielle soit davantage partagée avec le Parlement à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres pays européens.

¹⁰https://handicap-international.fr/sn_uploads/pdf/CP-Yemen-Sondage-ventes-armes.pdf

¹¹Voir notamment l'interview de la Ministre des armées Florence Parly sur France Inter « Yémen: «l'utilisation des armes est normalement encadrée», affirme Parly », RFI.fr, 9 février 2018, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20180209-yemen-utilisation-armes-est-normalement-encadree-affirme-parly>

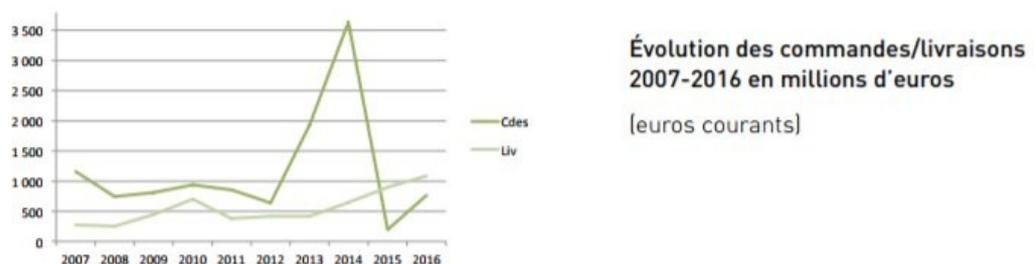
1.1. Des commandes et livraisons massives d'armes avant et pendant le conflit

Volume des commandes et livraisons en Arabie Saoudite

Comme le montre le graphique ci-dessous (source : rapport au Parlement sur les exportations d'armes 2017), les prises de commande de l'Arabie Saoudite ont explosé les deux années précédant le conflit : 1,9 milliards d'euros en 2013 et 3,6 milliards en 2014 alors qu'elles se situaient habituellement autour de 600 à 800 millions d'euros¹². Les prises de commandes ont donc été multipliées par 2 à 4,5 fois. Cette situation se traduit logiquement par une hausse des livraisons quelques années plus tard, alors que le conflit au Yémen bat son plein et que les Nations Unies ont mis en évidence la mort de milliers de civils dans des bombardements de la coalition, autant de violations flagrantes du droit international humanitaire.



ARABIE SAOUDITE



Si Paris transfère habituellement à Riyad autour de 400 à 500 millions d'euros d'armes chaque année, les livraisons ont augmenté peu avant et pendant le conflit : 644 millions en 2014, 900 millions d'euros en 2015, 1 milliard en 2016¹³. Là encore, on constate une hausse d'environ 50 à plus de 100% de ces livraisons¹⁴.

Volume des commandes et livraisons aux Émirats Arabes Unis

En 2015-2016, les prises de commande des Émirats Arabes Unis, l'autre leader de la Coalition, restent comparable à celles couramment enregistrées en 2013 (335 M€) mais en 2014, elles sont multipliées par trois (937 m€). Les livraisons restent en revanche dans la fourchette habituelle : 294 M€ en 2015 et 400M€ en 2016¹⁵.

¹²Rapports au Parlement sur les exportations d'armes 2014 et 2015.

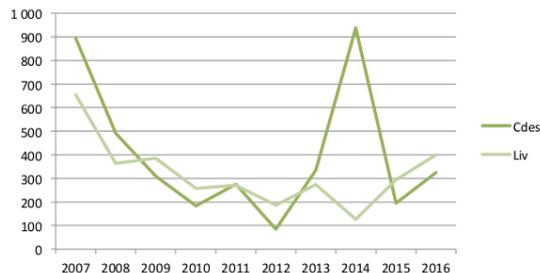
¹³Rapports au Parlement sur les exportations d'armes 2015, 2016 et 2017.

¹⁴

¹⁵Rapports au Parlement sur les exportations d'armes 2014, 2015, 2016 et 2017.



ÉMIRATS ARABES UNIS



Évolution des commandes/livraisons
2007-2016 en millions d'euros

(euros courants)

Commandes, livraisons et coopération militaire pendant le conflit

De multiples armements ont été livrés à l'Arabie Saoudite et aux Émirats Arabes Unis en 2015, 2016 et 2017¹⁶ :

- 115 blindés légers Aravis de Nexter selon le rapport officiel de la France remis au secrétariat du traité sur le commerce des armes ;
- des blindés légers ACMAT Bastion Patsas, selon la base de données du Sipri ;
- une grande quantité de blindés légers Sherpa light et Vab-Mark 3 de Renault Truck Defense ;
- des hélicoptères de transport Cougar d'Airbus Helicopters ;
- des drones de surveillance Sagem SDTI ;
- des patrouilleurs Couach ;
- 29 missiles aux Émirats Arabes Unis selon le rapport officiel 2016 de la France remis au secrétariat du Traité sur le commerce des armes ;
- 745 fusils de précision à l'Arabie saoudite ;

En outre, du matériel « récent », dont la commercialisation est intervenue depuis le début du conflit, ont été livrés. Ainsi, des véhicules blindés **Arive** de la société **Soframe** auraient fait l'objet d'un transfert récent¹⁷ qui s'est probablement produit pendant le conflit car ce blindé, un « nouveau modèle » n'avait été dévoilé au Grand Public qu'au salon Eurosatory de juin 2016¹⁸.

L'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron a-t-elle amorcé un changement ? Début 2018, un article de La Tribune nous apprend que le contrat lié aux 3 patrouilleurs des

¹⁶Tony Fortin, Warda Mohamed, « Comment la France participe à la guerre contre le Yémen », OrientXXI, 12 septembre 2017, <https://orientxxi.info/magazine/comment-la-france-participe-a-la-guerre-contre-le-yemen>, 1990

¹⁷« Si l'on en croit une des quatre photos, la garde nationale saoudienne est équipée du véhicule d'infanterie ARIVE produit par la société française SOFREMA, une acquisition récente ! », @elluinA, 26 février 2018, <https://twitter.com/ElluinA/status/968104809806139392>

¹⁸« #French Company #SOFREMA unveils #ARIVE #ARmoured #Infantry #Vehicle #Eurosatory 2016 Read <http://bit.ly/1Jz5kU1> », @armyrecognition, 22 juin 2016, <https://twitter.com/ArmyRecognition/status/745621018010607617>

Chantiers Navals de Normandie a été finalisé : les livraisons à Riyad sont imminentes¹⁹. D'autre part, la France a signé en novembre 2017 un contrat portant sur deux corvettes Gowind (Naval Group) destinées aux Émirats Arabes Unis²⁰. Enfin, les Chantiers Couach ont conclu le 20 mars 2018 un contrat avec la société émiratie ADD military Supplies ayant trait au transfert de technologies navales²¹.

En vertu d'un accord datant de 1982, la France entretient avec l'Arabie saoudite une coopération militaire qu'elle a poursuivie pendant le conflit : vols de reconnaissance, fourniture d'images satellitaires, formation des pilotes de chasse et exercices communs avec la marine saoudienne²²... Sous la Présidence d'Emmanuel Macron, cette coopération semble se poursuivre. Au mois d'octobre 2017, des exercices militaires communs se sont tenus dans la région de Taëf en Arabie Saoudite entre les forces spéciales françaises et saoudiennes²³. Le but de ces exercices était de transmettre un savoir-faire en matière de combats se déroulant en zone montagneuse. D'autre part, l'Armée de l'air et l'Armée de terre françaises continuent leur participation à l'entraînement des forces des Émirats Arabes Unis^{24 25}.

1.2. De l'armement fabriqué en fonction des besoins de l'Arabie Saoudite

La mise au point de prototypes Mark 3 Crotale

Dans le cadre d'un contrat d'armement franco-saoudien, la société Thales assure la mise à niveau du parc anti-aérien saoudien. La dernière génération de systèmes sol-air Thales les **Mark 3 Crotale** auraient même été fournis en « test » au Royaume pendant le conflit. Les prêts de matériel à l'Arabie saoudite sont fréquents. Les deux parties en tirent profit. La France garde la main sur le marché et fait tester ses prototypes hors de ses théâtres d'opération ; l'Arabie Saoudite obtient sans payer du matériel dernier cri et dispose d'une carte supplémentaire dans ses négociations. Des armes françaises peuvent être utilisées par un client de la France sans avoir fait

19 Michel Cabirol, « CMN : le contrat de trois patrouilleurs est enfin entré en vigueur en Arabie Saoudite », 2 janvier 2018, <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/cmn-le-contrat-de-trois-patrouilleurs-est-enfin-entre-en-vigueur-en-arabie-saoudite-763169.html>

20 « Les Émirats Arabes Unis vont acheter deux corvettes Gowind à la France », Latribune.fr, 9 novembre 2017, <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/macron-annonce-l-acquisition-de-deux-corvettes-gowind-par-les-emirats-757415.html>

21 « Bassin d'Arcachon : le chantier naval Couach se renforce dans la péninsule arabique », Sudouest.fr, 20 mars 2018, <http://www.sudouest.fr/2018/03/20/bassin-d-arcachon-le-chantier-naval-se-renforce-dans-la-peninsule-arabique-4297647-2904.php>

22 Tony Fortin, Warda Mohamed, op.cit.

23 Joint Military Exercise between Saudi Arabia, France, Asharq-al-awsat, 4 octobre 2017, <https://eng-archive.aawsat.com/theaawsat/news-middle-east/saudi-arabia/joint-military-exercise-saudi-arabia-france>

24 Entraînement aux missions opérationnelles de nuit pour les équipages Rafale de la base aérienne des forces françaises stationnées aux Émirats Arabes Unis, site du Ministère de la Défense, 26 mars 2018, <https://www.defense.gouv.fr/ema/forces-prepositionnees/emirats-arabes-unis-ocean-indien/actualites/entrainement-aux-missions-operationnelles-de-nuit>

25 « Fin de l'exercice El Himeimat 8 pour la section d'infanterie du #2REI aux Emirats Arabes Unis L'occasion d'approfondir les connaissances et savoir-faire du combat VBCI en milieux désertique mais aussi de resserrer les liens avec le partenaire émirien ! », @Chefdecorps2REI, <https://twitter.com/Chefdecorps2REI/status/979400132356648962>

l'objet de transfert officiel. Selon La Tribune.fr, en pleine guerre, au printemps 2016, « le système anti-aérien avait détruit des roquettes en vol lors de démonstrations aux forces armées saoudiennes. Ce qui avait beaucoup intéressé Riyad soucieux de mieux protéger ses troupes et ses populations au contact des rebelles chiites houthis, qui utilisent fréquemment des roquettes pour bombarder du Yémen le sud du Royaume. ».²⁶ Selon un spécialiste, les Mark 3 ont été adaptés lors de leur fabrication aux besoins de l'Arabie saoudite : ces systèmes anti-aériens « furtifs » répondent à un environnement désertique où le champ de tir est visible. Selon lui, « Ils permettent de viser et tirer plus vite en éliminant les chances d'être repéré²⁷. » Les Mark 3 sont également adaptés à l'environnement urbain arabe « classique » : « leur furtivité, précision et cadence de tir permet de répondre aux tirs sauvages, provenant notamment de sniper, dans un milieu urbain sans visibilité. Leur emploi à des fins offensives révèle une volonté d'atteindre la cible à tout prix ». Montés sur des chars AMX, les systèmes sol-air ne sont pas uniquement des armes défensives. Elles font office d'artillerie mobile pour viser les zones adverses. L'armée saoudienne cherche à tout prix à anéantir son ennemi en multipliant les tirs d'artillerie à distance. La place de Thales est disputée par son concurrent MBDA qui, selon Intelligence online, tenterait d'imposer le remplacement sur les navires saoudiens des **Crotale Shahine** de Thales par ses **systèmes Simbad**²⁸. Ceux-ci peuvent tirer des missiles Mistral qui auraient été livrés en 2016 et 2017, selon la base du SIPRI. Selon Intelligence online, la compétition entre industriels aurait été ravivée par un épisode de la guerre au Yémen : l'attaque de la frégate Al-Maqqah par les forces houthies le 30 janvier 2017, qui aurait révélé les faiblesses des systèmes anti-aériens fournis par Thales²⁹.

La « requalification géographique » d'armes initialement destinées au Liban

Selon des témoignages recueillis, les industriels travaillaient depuis 2011 sur la plupart des armements livrés ces trois dernières années. La majeure partie devait être livrée aux forces armées libanaises dans le cadre du contrat Donas signé en septembre 2014. A partir de 2015, des industriels mobilisés sur ce contrat ont soumis leur matériel à des tests techniques de « qualification géographique » qui permettaient de garantir sa compatibilité avec la zone probable d'utilisation. A leur surprise, on leur a demandé d'adapter le matériel aux conditions géographiques du Yémen et non du Liban, sous-entendant que le Yémen constituerait la zone finale

26 Michel Cabirol, « Fin de partie pour le Crotale (Thales) en Arabie saoudite ? », LaTribune.fr, 8 novembre 2016, <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/fin-de-partie-pour-le-crotale-thales-en-arabie-saoudite-614352.html>

27 Selon les termes techniques, « le ciblage et la précision du tir est beaucoup plus puissante en accélérométrie ».

28 « Mark-3 : Thales mise tout sur le PIF », Intelligence online, 7 décembre 2016, <https://www.intelligenceonline.fr/grands-contrats/2016/12/07/mark-3--thales-mise-tout-sur-le-pif,108192695-art>

29 « Un incident en mer Rouge rouvre un front commercial entre Thales et MBDA à Paris », Intelligence online, 8 février 2017, <https://www.intelligenceonline.fr/grands-contrats/2017/02/08/un-incident-en-mer-rouge-rouvre-un-front-commercial-entre-thales-et-mbda-a-paris,108210778-art>

d'utilisation du matériel. Le contrat Donas permettait-il de rendre « opaque » les livraisons des équipements militaires à une période jugée sensible, c'est-à-dire après le déclenchement de la guerre en mars 2015 ? Selon le témoignage d'un cadre du ministère de la Défense datant d'avril 2017, « *quand on signe ce type d'accord qui peut être remis en cause au niveau éthique, il faut s'efforcer de jeter le trouble. D'où le choix de Donas, un nom de contrat qui évite de faire apparaître directement le nom des équipements et ceux des fabricants* ».

Si la livraison de certains matériels (Sherpa light, Vab-Mark 3, hélicoptères Cougar) a été ensuite confirmée par nos sources non officielles, et/ou la base du SIPRI, le doute plane sur la signature potentielle de nouveaux contrats, suggérant le maintien d'une opacité accrue. Un compte Twitter et un forum spécialisé en langue arabe ont annoncé début mars, en marge de l'AFED 2018³⁰, le salon d'armement saoudien, un contrat avec Naval group relatif à la vente de Corvettes Gowind à l'Arabie saoudite, dont trois seraient construites sur place^{31 32}.

Selon le témoignage d'interlocuteurs industriels datant d'octobre 2017, les systèmes anti-aériens Mark-3 Crotale de Thales, calibrés pour Riyad, « *étaient en production à raison de trois unités par jour.* » Le destinataire final de ces unités reste inconnu. La presse spécialisée affirmait, elle, que le contrat avec l'Arabie saoudite n'était pas encore honoré. Si le transfert en « test » aux forces saoudiennes a bien été confirmé par la presse³³, qu'en est-il de l'état de ce contrat aujourd'hui ? A-t-il été signé, suspendu, honoré, annulé ?

Il appartient à une commission d'enquête de clarifier ces points et de faire la lumière sur ces potentiels contrats.

1.3. Des indices de présence du matériel français utilisé au Yémen³⁴

- Une publication proche des milieux de défense français faisait référence en 2016 à l'emploi par l'Arabie saoudite de **canons Caesar** au Yémen³⁵. En décembre 2015, ces pièces d'artillerie vendues par Nexter pendant le conflit auraient été transportées dans la ville frontalière de Najran pour pilonner des cibles situées au Yémen³⁶. Selon différents articles de la presse yéménite,

30Saudi Armes Dorces Exhibition (AFED 2018), 26-28 février 2018,

31<http://defense-arab.com/vb/threads/115021/page-73>

32 [Corvette GOWIND 2500](#)

3 out of 5 will be produced locally

Duration for the production of the first one: 40 months

Duration for the production of the second one: 39 months

Duration for the production of the third one: 38 months

33Voir plus bas.

34La date de vente ou de livraison du matériel n'est pas connue.

35Union-IHEDN, Défense, n°180, mai-juin 2016, p.31

36« #Saudi #Arabia: #French made #CAESAR self-propelled howitzer moved to the #Najran front, #Yemen @EjmAlrai », 14 décembre 2015, <https://twitter.com/LowlandsSN/status/676401840968323072>

l'artillerie saoudienne - qu'elle concerne les canons Caesar, les Crotale Shahine ou d'autres systèmes étrangers - est massivement utilisée au Yémen, en plus des frappes aériennes. Le 14 novembre 2016, l'artillerie saoudienne a visé le secteur de Khouba en réponse aux tirs de roquettes des Houthis³⁷. Le 5 mars 2018, 100 roquettes et obus d'artillerie ont été tirées par l'armée saoudienne près de la frontière de Razi dans la province de Saada³⁸.

- Les avions de chasse **Mirage 2000** (Dassault) des Émirats Arabes Unis ont été déployés au Yémen³⁹.
- Le système anti-aérien **Crotale Shahine** de Thales équipait la frégate Al-Maqqah lorsqu'elle a été attaquée par les forces houthies le 30 janvier 2017⁴⁰.
- Des débris de drones dont un marquage sur une pièce d'aluminium mentionne la ville d'Issoire auraient été retrouvés sur le théâtre du conflit⁴¹. Selon des ingénieurs de l'armement interrogés, la probabilité est forte qu'il désigne un **drone de surveillance Sperwer/SDTI** de la société française Safran. Selon d'autres sources industrielles, ces drones ont fait l'objet d'un export récent. De plus, trois mini-drones de surveillance **Airbus DRAC** ont été abattus par les forces houthies⁴², les deux premiers dans la province de Jawf, au nord du Yémen, le 26 février 2017⁴³, le troisième à Saada (nord ouest) pendant le conflit.
- Des **Airbus A330-MRTT** interviennent pour réapprovisionner en carburant les avions de chasse saoudiens^{44 45}. Ils servent également à transporter les troupes. Selon des professionnels du secteur, en avril 2017, deux d'entre eux étaient déployés au Yémen par l'Arabie saoudite ; au moins un pendant le conflit par les Émirats Arabes Unis⁴⁶.

37 <http://www.alarabiya.net/ar/saudi-today/2016/11/15/المدفعية-السعودية-تنرد-على-مقذوفات-الحوثيين-على-الخوبة>.html

38 <http://www.ypagency.net/24779>

39 « Les Émirats arabes unis ont perdu un Mirage 2000-9D au Yémen », Opex-360 - Zone militaire, 14 mars 2016, <http://www.opex360.com/2016/03/14/les-emirats-arabes-unis-ont-perdu-mirage-2000-9d-au-yemen/>

40 « Un incident en mer Rouge ouvre un front commercial entre Thales et MBDA à Paris », Intelligence online, 8 février 2017, <https://www.intelligenceonline.fr/grands-contrats/2017/02/08/un-incident-en-mer-rouge-ouvre-un-front-commercial-entre-thales-et-mbda-a-paris,108210778-art>

41 « Allegedly drone crashed near Sanaa Yemen ...Un marquage Alu bien francais », @towersight, 5 août 2017, <https://twitter.com/towersight/status/893746560642801664>

42 « #Breakingnews Yemeni Air Defense be able to shoot down a US-Saudi reconnaissance aircraft in #Saada #Yemen #news #media », @0Yemen_princess, 27 juin 2017, https://twitter.com/0Yemen_Princess/status/879759079287250944

43 « Two spy drones shot over Yemen », Memri Cyber & Jihad Lab.org, 28 février 2017, <http://cjlalab.memri.org/lab-projects/tracking-jihadi-terrorist-use-of-social-media/two-saudi-spy-drones-shot-down-over-yemen/>

44 « Tornado IDS during refueling from A-330 MRTT above yemen », @Officer_Pilot, 23 févr. 2017, https://twitter.com/Officer_Pilot/status/834695381489446913

45 « @bparker001 @compassiom @dredossary MRTT aircraft, F16 Bahraini Saudi supply during ongoing operations in Yemen », @buhamadtz, 25 sept. 2015, <https://twitter.com/buhamadtz/status/647628814969778177>

46 %D8%A9-%D8%AE%D8%B3%D8%A7%D8%A6%D8%B1-%D8%B7%D8%A7%D8%A6%D8%B1%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AD%D8%A7%D9%84%D9%81-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D8%A7%D9%84%D9%8A%D9%85%D9%86

- Cinq hélicoptères de transport **Airbus Cougar** auraient été mobilisés dans une opération de sauvetage impliquant des pilotes de chasse saoudiens en janvier 2018⁴⁷.
- Enfin, des véhicules dédiés aux forces spéciales des **ACMAT Bastion Patsas** pourraient avoir été déployés au Yémen début 2018⁴⁸. Selon la base du SIPRI, ces 4x4 blindés ont été livrés en 2016 à Riyad.
- Mais l'armement vendu dans les années 80 et 90 est aussi massivement utilisé au Yémen, comme l'atteste un article écrit par Guillaume Paris, instructeur militaire, qui revient sur « *les leçons de l'engagement des chars Leclerc au Yémen* »⁴⁹. On y apprend que les **Chars Leclerc** vendus aux Émirats Arabes Unis ont servi « à la bataille d'Aden de mars-juillet 2015 » avant d'être engagé dans la prise de la base aérienne d'Al-Anad⁵⁰ ; ensuite, des bataillons auraient été déployés au cours d'actions offensives en zone montagneuse autour de Ma'rib et en zone urbaine sur Sabr. Enfin, selon nos recherches, les Chars Leclerc ont été identifiés au cours d'opérations émiraties dans la région de Taz au début 2017⁵¹, puis fin 2017⁵² et début 2018⁵³.
- Un **hélicoptère Dauphin** livré à l'Arabie saoudite dans les années 80 a également été repéré début 2017⁵⁴.
- **Une radio de marque Thales** vieille d'une quinzaine d'années a été identifiée, par un groupe d'experts que nous avons consultés, sur les photos d'un drone armé Wing-Loong d'origine chinoise qui s'est écrasé au Yémen⁵⁵. Une radio probablement introduite dans l'appareil par un ingénieur émirati ou saoudien. Thales a-t-il donné son accord pour l'intégration de son système sur un drone d'origine chinoise ? Pour un expert que nous avons interrogé, il est probable que non : « *Thales a juste expliqué et formé le client au moment de*

47« El rescate de la tripulación del caza #Tornado #RSAF estrellado cerca de Sa'dah #Yemen movilizó cinco helicópteros #AS532 Cougar apoyados por ocho cazas #F15 S/C y 3 helicópteros de ataque #AH64 Apache. », @linceanalista, 10 janvier 2018, <https://twitter.com/linceanalista/status/951148795651395584>

48« ACMAT Bastion PATSAS deploying to #Yemen? 2nd and 3rd pic as references. Via @Air_4U h/t @AlexMello02 », @AbraxasSpa, 18 janvier 2018, <https://twitter.com/AbraxasSpa/status/954123486024347654>

49Guillaume Paris, « Leçons de l'engagement des chars Leclerc au Yémen », 2 décembre 2016, <http://ultimaratio-blog.org/archives/8148>

50Al Anad Air Base is a military airbase in the Lahij Governorate, south west Yemen. It is the biggest air base in Yemen, it served as a headquarters for US intelligence-gathering and counter terrorism in southern Yemen until the Houthis insurgents took control on March 25 2015. On March 26, forces loyal to President Hadi shelled the base, causing some Houthis to flee. On August 3 2015, loyalist fighters backed by Saudi and UAE retook it (two weeks after the Battle of Aden).

51« Saudi lead coalition launched "Golden Spear" Offensive on Taiz province ... UAE Leclerc MBTs back on the front #Yemen », @towersight, 7 janvier 2017, <https://twitter.com/towersight/status/817818414748008449>

52« UAE army heading offensive against Houthis in Western coast of Yemen. Tanks Leclerc, 155mm SPH G6, Agrab mortars, Patria AMV », @imp_navigator, 9 décembre 2017,

53« Yemen: UAE' Leclerc MBT damaged on Taiz's road Feb2018 », @towersight, 24 février 2018,

54« La frégate saoudienne Al Madinah frappée par une vedette kamikaze », 6 février 2017,

55Tony Fortin, « Technologie française dans un drone armé au Yémen », Damoclès n°151, n°1-2017.

la vente, et certainement accompagné l'installation initiale de la radio. Dans les années 80, les grandes sociétés d'armement françaises réalisaient la maintenance et mise à niveau du matériel qu'ils vendaient. Ce n'est plus le cas. Des pays comme l'Arabie Saoudite ou les Émirats Arabes Unis ont acquis une expertise technologique sur les produits qu'ils achètent», nous explique-t-il. Cet exemple souligne la non-viabilité des certificats d'utilisateurs final⁵⁶ mis en avant par les autorités politiques notamment en ce qui concerne les pièces et composants.

- Alors que le blocus maritime se poursuit, des navires vendus à la France sont impliqués dans les eaux autour du Yémen. Selon Intelligence online, la **frégate Al-Makkah** livrée par Naval Group en 2004 aurait été attaquée en Mer Rouge par les forces houthies en février 2017. Elle aurait été repérée à cette période aux abords d'un port⁵⁷. De même, fin 2016, la **frégate furtive Lafayette** et **Al-Madinah** (Naval Group) auraient subi des attaques en mer au cours d'une opération également proche des zones côtières du Yémen^{58 59 60}. Il est d'autre part établi que les **corvettes Baynunah** vendues aux Émirats Arabes Unis participent au blocus du pays^{61 62}.

56« Des armes qui ont été transférées légalement peuvent être détournées de deux façons : soit elles passent des mains de l'utilisateur final autorisé à celles d'utilisateurs non autorisés, soit elles sont utilisées de manière non autorisée ou illégale par l'utilisateur final autorisé. Les États exportateurs sont chargés de l'analyse préalable du risque de détournement tant en termes de collecte de l'information que d'emploi des certificats d'utilisateur final”

57« Stealth? Already detected by #Yemen armed forces : #Saudi Navy French-built "stealth frigate" Makkah 814 sailing south towards Yemeni coast. », @BaFana3, 6 février 2017,

58« #Saudi aggression battle ship while destroyed today by Yemeni naval missile in front of #Yemen west coast #Lafayette Genus, Made in #France »,

59« #Yemen naval forces targeted #Saudi aggression "Almadinah" battleship at west coast,176 soldiers incl. Officers were onboard & a Helicopter », @I4Yemen, 30 janvier 2017,

60« Marine royale saoudienne », Wikipedia.fr,

61« #Yemen UAE Baynunah-class corvette filmed by houthi forces. Anti-ship missiles also fired <https://www.youtube.com/watch?v=8UnXy2tUyMg> », 26 octobre 2015,

62Nadav Pollak et Michael Knights, Gulf Coalition Operations in Yemen (Part 3): Maritime and Aerial Blockade, The Washington Institute, 25 mars 2016,

CHAPITRE 2 : *Un contrôle des ventes d'armes opaque et semble-t-il défectueux*

2.1. Un contrôle par l'exécutif qui semble passer outre les engagements internationaux de la France

En France, la décision d'exporter des armes repose entre les mains du Premier ministre, sur avis de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG). Présidée par le secrétaire général de la Défense et de la sécurité nationale, elle est composée des ministères chargés des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Économie.

Pour prendre sa décision, la CIEEMG doit respecter les engagements pris en vertu des instruments internationaux auxquels la France est partie (TCA, Position commune de l'UE, Arrangement de Wassenaar) et les mesures de sanction prises par le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil européen de l'UE.

Selon un avis juridique commandé par l'ACAT France et Amnesty International France, l'article L2335-4 du Code de la défense permet de suspendre, d'abroger, de modifier les licences accordées « *pour des raisons de respect des engagements internationaux de la France* »⁶³. Selon le Traité sur le commerce des armes, la France est tenue d'évaluer si l'exportation de matériel de guerre risque de contribuer à des violations des droits humains. Les autorités ont même l'obligation de stopper toute délivrance d'autorisation ou un quelconque transfert de matériel s'ils ont connaissance du risque que celui-ci pourrait servir à commettre des violations du droit international humanitaire.

Selon la Position Commune de l'UE sur les exportations d'armement, la France est tenue d'évaluer au moment du processus d'autorisation la compatibilité entre les demandes d'exportation et le respect d'un certain nombre de critères, comme le respect des droits humains ou la préservation de la paix et de la sécurité régionale. Dans le cadre du conflit au Yémen, les ONG ACAT-France et Amnesty-International France ont conclu qu'il existe « *un risque juridique extrêmement élevé que les transferts d'armes de la France soient illégaux au regard de ses engagements internationaux. Le gouvernement français n'aurait pas réalisé une évaluation des risques à l'exportation conforme tant aux dispositions du Traité sur le commerce des armes que de la Position commune* »⁶⁴. Au contraire, les autorités auraient poursuivi leurs livraisons de canons, de blindés et de munitions aux forces de la Coalition. A aucun moment, la CIEEMG, qui délibère à huis-clos, ne rend compte de ses décisions et modalités d'évaluation de la légalité des licences d'exportation à l'Assemblée nationale.

⁶³Joseph Breham, Laurence Greig, « Les transferts d'armes de la France dans le cadre du conflit au Yémen, à compter d'avril 2015 jusqu'à la période actuelle », 16 mars 2018, p.13, https://www.acatfrance.fr/public/etude-juridique_cabinet-ancile_transfert-d-armes-de-la-france-dans-le-cadre-du-conflit-au-yemen.pdf.

⁶⁴Ibid

Interpellé par *Libération* sur les ventes d'armes au Yémen, l'organe administratif dépendant des services du Premier ministre soutenait que « *le processus d'autorisation des ventes d'armes a été adapté à la situation. Un dispositif de surveillance spécifique est en place sur l'emploi précis des armements, dans le respect de nos engagements internationaux. C'est une analyse qui est faite au cas par cas car nous soutenons l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis dans leur combat contre le terrorisme et pour la sécurité de leur territoire.*»⁶⁵ Une position réitérée le 5 avril suite à l'appel de 10 ONG, dont la FIDH⁶⁶. Des sources proches des autorités faisaient entendre un mois plus tôt un autre point de vue sous couvert d'anonymat : *"On veut montrer que la France fait quelque chose. On dit que certaines livraisons ont été suspendues dans le passé, mais aucun élément ne le prouve"*⁶⁷.

Les signaux actuellement envoyés par le gouvernement plaident en faveur de la poursuite des exportations d'armes au rythme actuel. Selon l'énoncé de la loi de programmation militaire, les « *programmes d'armement de la France sont soutenables grâce aux exportations* ». La future loi prévoit ainsi que 400 nouveaux postes sur les 6000 nouvellement créés seront dédiés à la promotion des ventes d'armes.

Enfin, comme nous l'avons établi, de nouveaux contrats avec l'Arabie saoudite et les Émirats Arabes Unis ont été signés ces dernières semaines, lesquels seront en toute probabilité honorés par le nouveau pouvoir. Il est délicat d'attendre du gouvernement qu'il exerce tout à la fois sa fonction de promotion et de contrôle des ventes d'armes. C'est au Parlement de jouer le rôle de tiers et d'exercer son rôle de contrôle de l'activité du gouvernement (art. 24 de la Constitution de 1958). Les modalités de transparence et de contrôle parlementaire doivent donc être revues à cette aune.

2.2. La transparence, plusieurs trains de retard par rapport aux partenaires européens

Les autorités publient certes chaque année un rapport sur les exportations d'armes de la France destiné au Parlement. Ce rapport présente des données sur les différentes étapes conduisant à la livraison des armements. Mais il présente peu d'informations sur le matériel faisant l'objet d'une licence comme l'intitulé précis du matériel vendu, le nom du fabricant, ainsi que la quantité de matériel exporté. Seul figure par pays le montant financier des licences ventilé selon les listes de matériel de l'Union européenne ainsi que le nombre de licences accordées. Or, les catégories de matériel de l'Union européenne sont trop larges pour identifier le bien visé.

⁶⁵Pierre Alonso, « La France rattrapée par ses ventes d'armes à l'Arabie Saoudite », *Libération.fr*, 20 mars 2018,

⁶⁶« La France écarte toute suspension de ventes d'armes à Ryad », *Reuters*, 5 avril 2018,

⁶⁷« No sign of France reviewing weapons sales to Saudi-led Yemen coalition: sources », *Reuters*, 9 février 2018,

Figurent également des données relatives aux prises de commande et livraisons. Celles-ci sont déterminantes car elles reflètent un état des exportations françaises plus proche de la réalité⁶⁸. Or le niveau d'information sur cette étape déterminante décroît par rapport aux licences puisque ne figurent que les montants financiers par pays. Le rapport annuel est d'autre part publié avec six mois de retard.

La France accuse un retard important en matière de transparence par rapport à ses partenaires européens (Royaume-Uni, Italie) et doit impérativement progresser. Voici un passage en revue des améliorations possibles :

- ***Un rythme plus régulier de publication des données au Royaume-Uni***

Le rapport britannique est publié tous les ans⁶⁹, en plus des données brutes qui font l'objet d'une mise en ligne trimestrielle sur un site internet⁷⁰ ; les échéances sont tenues. Au contraire, les données françaises sont fournies seulement annuellement et paraissent irrégulièrement. Une régularité en termes de transparence présente des avantages pour le lecteur. Les relevés britanniques trimestriels affichent des montants beaucoup moins élevés, ce qui facilite nettement les vérifications et permet plus facilement le recoupage avec des informations parues dans la presse et ailleurs, afin d'identifier précisément le matériel visé par les contrats d'armement.

- ***Une précision des données dans les rapports italiens et britanniques qui rend le contrôle plus opérant et efficace***

1) ***Les caractéristiques précises du matériel*** : Figurent dans les rapports italiens et britanniques les types précis de matériel faisant l'objet d'une licence (par ex. dans le rapport britannique : « devices containing military pyrotechnic materials », « heading sensors for hydrophone arrays » etc.). Le rapport français fait uniquement référence aux plus larges catégories de matériel de la liste de l'Union européenne.

2) ***Les quantités*** : Dans les rapports italiens, figurent les quantités de matériel vendu. Cette information est absente des publications françaises et britanniques.

3) ***Le nom du fabricant*** Le nom du fabricant est mentionné dans le rapport italien, une donnée absente des rapports français et britannique.

4) ***Les biens à double usage*** Contrairement à la France, la liste de matériel figurant dans le rapport britannique ne se limite pas à la liste commune des équipements militaires de l'Union européenne. Sont inclus un nombre substantiel de biens à double usage (c'est-à-dire les biens ayant à la fois une application civile et militaire), dont le matériel et les technologies de sécurité (par ex. « technology for information security software »), comprenant notamment les technologies et logiciels

⁶⁸Les licences, c'est-à-dire les autorisations politiques d'exportation données par la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (Cieemg) répondent à des appels d'offre. Mais elles ne préjugent pas de l'exportation effective du matériel visé, tout dépend des deux étapes qui suivent l'autorisation : la signature du contrat (« prise de commande ») et la ou les livraison(s) de matériel.

⁶⁹United Kingdom Strategic Export Controls Annual Report 2016,

informatiques liés au cryptage ou décryptage des données numériques. Cela signifie que les transferts liés à certaines technologies numériques d'identification, d'authentification, de surveillance et de traçage font l'objet d'une transparence particulière. Les biens à double usage ne figurent pas dans le rapport français.

5) Les notifications — de refus ou de révocation de licence — et leur justification, sont indiquées pour chaque pays dans le rapport britannique. Ces notifications sont ventilées par région géographique (Afrique, Moyen-Orient, etc.) et non par pays dans le rapport français, ce qui ne permet pas de procéder à des vérifications.

2.3. Un contrôle parlementaire inexistant

Rares sous les présidences de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy, les débats sur les données du rapport au Parlement sont devenus inexistantes sous les mandats de François Hollande et d'Emmanuel Macron. Depuis 2013, la publication de ce dernier n'est suivie d'aucun débat au Parlement alors qu'elle faisait au moins l'objet d'une présentation à la Commission de la défense les années précédentes. Quand des députés s'appuient sur ces données pour interpellier le gouvernement, ce dernier les renvoie dans les cordes, invoquant le Secret Défense.

Dans un courrier daté du 16 septembre 2015, la députée écologiste Danielle Auroi avait sans succès demandé au ministre de la Défense les détails de plusieurs transactions suspectes à destination de la Libye. Dans sa réponse du 15 octobre 2015, M. Le Drian, alors Ministre de la Défense, a démenti toute violation de l'embargo... tout en lui opposant « le secret défense ». Dans le système français, les parlementaires sont tenus de croire sur parole l'exécutif. Comment remplir dans ce cas leur mission de contrôle de l'activité du gouvernement (art 24 de la Constitution) ?

Autre tentative d'escamoter le débat, le précédent gouvernement a bloqué début 2016 la loi sur la violation des embargos, permettant de poursuivre les trafiquants d'armes et mercenaires engagés dans des activités illicites au motif principal qu'un député, M. Pouria Amirshahi avait introduit un amendement visant à la création d'une commission parlementaire de contrôle du respect des embargos. Pour un porte-parole du Ministère des Affaires étrangères que l'Observatoire des armements a interrogé courant 2016, cette proposition était tout simplement « *impensable* ».

La Commission de la défense se défausse traditionnellement de son rôle de contrôle de l'action gouvernementale quand il est question des ventes d'armes et du respect des engagements internationaux de la France. Aussi, les interventions parlementaires sur la question des ventes d'armes se traduisent par des questions posées au gouvernement, auxquelles le gouvernement est tenu de répondre sous deux mois. Ainsi, les députés Sébastien Nadot (LREM) et Hervé Saulignac (Nouvelle gauche) ont récemment interpellé le gouvernement sur les conséquences des ventes

d'armes françaises au Yémen^{71 72}. De manière générale, la réaction du gouvernement se résume bien souvent à un rappel sommaire des engagements internationaux de la France... Et le débat parlementaire s'arrête là.

Un nouveau tournant sera peut-être pris, avec la demande de création d'une commission d'enquête sur les ventes d'armes françaises et leur utilisation au Yémen, déposée jeudi 5 avril par le député Sébastien Nadot, une proposition co-signée par 15 autres députés LREM⁷³.

Comme l'affirme le Flemish Peace Institute qui a réalisé en 2017 une étude comparative sur les systèmes de contrôle des exportations : « *Le débat parlementaire français sur la question est limité et adopte une approche économique et stratégique spécifique dans laquelle l'Assemblée nationale n'exerce aucun contrôle systématique de la politique d'exportation d'armes du pays, mais soutient principalement la promotion des exportations d'armes. Cela reflète plus largement une approche politique française des exportations d'armes focalisée sur les questions de sécurité nationale, de position internationale et d'emploi français.* »⁷⁴

Selon le Flemish Peace Institute, dans le classement des pays les plus transparents et les plus rigoureux sur la question, la France se situe clairement derrière la Suède, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la région flamande de Belgique et l'Allemagne. A noter que l'Italie ne figure pas dans l'étude.

⁷¹Question N° 5957 de M. Sébastien Nadot (La République en Marche - Haute-Garonne), site de l'Assemblée nationale, 27 février 2018,

⁷²Question N° 6404 de M. Hervé Saulignac (Nouvelle Gauche - Ardèche), 13 mars 2018, site de l'Assemblée nationale,

⁷³« Ahead of Saudi prince visit, Macron lawmaker asks for inquiry over French arms sales », Reuters, 5 avril 2018,

⁷⁴Diederik Cops, Nils Duquet, Gregory Gourdin, *Towards Europeanised arms exports controls*, Flemish peace institute, p.156

Chapitre 3 : *Bonnes pratiques et Recommandations*

3.1. Bonnes pratiques européennes

Dans la plupart des autres pays européens, les interventions sur la question des exportations d'armes sont régulières. Elles sont favorisées par la mise en place d'une commission de contrôle des exportations ou l'obligation, sous certaines conditions, d'informer le Parlement en cas de nouvelle licence accordée.

- ***L'obligation d'informer le Parlement en cas de nouvelle décision d'exportation en Allemagne et aux Pays-Bas***

En Allemagne, le gouvernement communique depuis 2014 au Parlement sous deux semaines toute nouvelle décision d'exportation⁷⁵. Une disposition équivalente s'applique aux Pays-Bas pour les licences supérieures à 2 millions d'euros⁷⁶. Par exemple, suite aux révolutions arabes de 2011, les parlementaires néerlandais ont voté en 2012 plusieurs motions contre des transferts d'armes vers l'Arabie saoudite et l'Égypte⁷⁷.

Enfin, la publication tous les 6 mois d'un rapport au Parlement dans ces deux pays favorise le débat parlementaire⁷⁸.

- ***La mise en place d'une commission parlementaire ad hoc***

L'implication des parlementaires nationaux peut passer par l'instauration d'une commission parlementaire ad hoc. En Suède, un Conseil de contrôle des exportations composé de parlementaires issus de tous les partis politiques est associé à l'examen des demandes d'exportation⁷⁹. Dans la région wallonne, en Belgique, une sous-commission de contrôle des licences d'armement se réunit plusieurs fois par an, à huis-clos, pour débattre de la politique du gouvernement.

Au Royaume-Uni, une commission de contrôle des exportations transpartisane⁸⁰ a pour fonction d'examiner les relevés des décisions d'exportation émis par le gouvernement et de réclamer des comptes à ce dernier. Si son rôle est consultatif, il peut aller jusqu'à mener des enquêtes et demander la levée du « secret défense » sur certaines informations. Son travail est rendu public sur un site internet⁸¹.

⁷⁵Diederik Cops, Nils Duquet, Gregory Gourdin, *op.cit.*, p.156

⁷⁶Ibid.

⁷⁷Patrice Bouveret, Tony Fortin, « Transferts d'armement: pour un contrôle parlementaire effectif », septembre 2015,

⁷⁸Diederik Cops, Nils Duquet, Gregory Gourdin, *op.cit.*

⁷⁹Ibid.

⁸⁰Cette commission (Commissions pour le contrôle des exportations d'armes) est composée elle-même de 4 sous-commissions : (« business, innovation and skills », « defence », « foreign affairs », « international development »).

⁸¹Committees on arms export controls,

En Mars 2016, les députés britanniques ont réalisé une enquête sur l'utilisation au Yémen d'armes fabriquées au Royaume-Uni⁸². L'enquête cherchait à déterminer le volume d'armes vendues dans le Golfe Persique, et interrogeait le rôle que jouait ce commerce par rapport aux intérêts britanniques. Cette enquête a également cherché à déterminer si les armes fabriquées en Grande-Bretagne avaient bien été utilisées par les forces saoudienne dans le conflit, si l'un des critères sur les licences d'exportation avait été enfreint et quelles mesures pourraient être prise si tel est le cas. Suite à ce rapport, des recommandations ont été faites, notamment de suspendre immédiatement les transferts d'armement envers l'Arabie Saoudite.

A cela s'ajoute une enquête parlementaire datant de 2015 accusant le gouvernement britannique d'autoriser les fournisseurs nationaux à exporter « en secret »⁸³. Il aurait été demandé aux exportateurs de candidater pour des licences dites « ouvertes » pour lesquelles moins d'informations doivent être rendues publiques, notamment la valeur des biens. Ces montages opaques visant à masquer le véritable volume de ventes d'armes du pays, serviraient à approvisionner des régimes alliés ou partenaires ne respectant pas les critères européens et internationaux (en particulier ceux relatifs aux droits humains). En 2014-2015 il s'agissait par exemple d'équiper les tanks israéliens, alors même qu'Israël, très critiqué par la communauté internationale, menait des opérations dans la bande de Gaza.

3.2. Recommandations

La création d'une commission parlementaire permanente

Un contrôle démocratique digne de ce nom, nécessite en France de notre point de vue, la mise en place d'une commission parlementaire permanente, chargée de débattre régulièrement de la politique d'exportation des systèmes d'armement et de matériel de sécurité et de surveillance.

Cette commission parlementaire serait également chargée d'un examen des demandes d'exportation d'armes vers les destinations sensibles ou en fonction de leur montant. De même, les partenariats stratégiques — que souhaite développer le ministre de la Défense avec différents États pour renforcer les exportations — devront faire l'objet d'un débat et d'une approbation parlementaire avant d'être approuvés, et d'un suivi à intervalles réguliers tout au long de leur mise en œuvre. L'objectif de ce contrôle n'est pas de se suppléer à la Cieemg (Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre), mais de jouer un rôle d'alerte préalable à la décision d'autorisation émise par le Premier ministre pour tous les transferts vers des destinations sensibles.

⁸²Use of UK-manufactured arms in Yemen inquiry, Committees on Arms Export Control, Parliament.uk,

⁸³Cahal Milmo, « Government accused of allowing arms manufacturers to export in secret », The Independant, 20 mars 2015,

Ainsi, la liste des destinations sensibles pourra faire l'objet d'une discussion régulière entre les ministères de la Défense et des Affaires étrangères, les parlementaires et les ONG. Bien sûr, cette liste sera élaborée sur la base du respect des huit critères de la Position commune de l'Union européenne adoptée en 2008 et des obligations du Traité sur le commerce des armes ratifié par la France le 2 avril 2014. Par « destinations sensibles », on entend des « zones à risque » soumises soit à de fortes tensions internes ou régionales, soit sujettes à des violations importantes de droits humains (y compris l'absence de liberté politique). Le risque de détournement de l'armement livré et les capacités économiques de l'État destinataire doivent aussi être pris en compte. Les perspectives d'établissement de listes de « green countries » en Allemagne, ou de critères de démocratie en Suède, afin de clarifier à quels pays il est possible de vendre des armes, s'inscrivent dans cette dynamique.

Bien sûr, pour que le Parlement puisse jouer pleinement son rôle, il importe que ne soient pas seulement auditionnés les militaires et les représentants des industriels de la défense, mais également des experts indépendants et les représentants d'organisations de la société civile. Ces auditions doivent être régulières afin que puisse s'instaurer un climat de confiance et de suivi des dossiers.

Le but est également d'amener le gouvernement à justifier les exportations d'armes dès lors qu'apparaît « le moindre risque » que celles-ci contreviennent aux engagements internationaux ou qu'existe un risque non négligeable que cela se produise à l'avenir. Le principe de précaution doit être appliqué, dans une logique de prévention des conflits, de manière prioritaire sur les intérêts économiques procurés par les exportations. La sécurité internationale et la protection des populations en dépendent.

L'instauration de mesures de transparence

Aux vues des pratiques en place dans d'autres pays européens, permettant l'émergence d'un débat public sur la question des ventes d'armes, nécessaire dans toute société démocratique, la publication détaillée et à temps des données concernant les commandes, livraisons, refus, montants, type de matériels, etc. est cruciale.

Une commission d'enquête sur les ventes d'armes au Yémen

Afin de faire toute la lumière sur la situation présente, et afin d'établir les responsabilités juridiques à la fois des entreprises et de l'État français, il est essentiel d'établir une commission chargée d'enquêter sur les armes et matériels de surveillance français potentiellement utilisés au Yémen.

CONCLUSION

Ce rapport met en lumière de nombreux « indices de présence » de matériels militaires français utilisés sur le *théâtre d'opération* de la guerre menée au Yémen par la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite. Ces « indices de présence », que ce rapport ne se permet pas de qualifier de « preuves », tout comme l'avis juridique rendu par Amnesty International France et l'ACAT considérant un risque juridiquement élevé que les transferts d'armes soient illicites au regard des engagements internationaux de la France, concordent à mettre en cause et à sérieusement questionner la responsabilité de la France dans les graves violations des droits humains constatées au Yémen depuis le début de la guerre en mars 2015. La quinzaine de types d'équipements français identifiés sur le terrain, la continuation des livraisons et des commandes à l'Arabie Saoudite et aux Émirats Arabes Unis avant et pendant le conflit, l'opacité délibérée des montages des contrats, le manque de transparence et de contrôle parlementaire, soulèvent d'importantes inquiétudes quant à la légalité de ces opérations.

La France a une double responsabilité envers les populations yéménites. D'une part en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, elle se doit de respecter et faire respecter la légalité, la paix et la sécurité internationale. A ce titre, plutôt que d'alimenter l'une des parties au conflit, la France devrait oeuvrer à un règlement du conflit notamment par l'adoption d'une résolution condamnant les violations graves du droit international humanitaire et des droits humains par toutes les parties au conflit. D'autre part, si comme semble le démontrer le bilan humain et la crise humanitaire particulièrement critique au Yémen la conduite des opérations par les forces de la coalition ne répondent pas aux standards des engagements internationaux de la France, cette dernière, bien qu'un des principaux partenaires de l'Arabie Saoudite et des Émirats Arabes Unis en matière de vente d'armes, a l'obligation d'assurer que ces opérations s'effectuent en conformité avec les engagements internationaux et n'a pas d'autres choix que de cesser toute livraison d'armes aux partenaires en cause.

A l'heure actuelle, la réponse du gouvernement demeure le déni et l'Elysée déclarait encore le 5 avril, à quelques jours de la visite en France du prince héritier saoudien Mohammed ben Salman : "Il y a un contrôle très strict des exportations d'armement (...) qui obéit à des critères tout à fait précis, y compris le souci des situations où des populations civiles peuvent être mises en danger". La FIDH, la LDH, SAF et l'Observatoire des armements, au regard des éléments mis en lumière dans cette note, demandent que l'implication de la France dans le conflit au Yémen soit interrompue immédiatement, et que toute la lumière soit faite sur ces ventes à travers la mise en place d'une commission d'enquête.

Enfin, ce précédent doit servir de sonnette d'alarme en France, et des mesures démocratiques fortes en matière de transparence et de contrôle parlementaire doivent être instaurées, afin de remettre la légalité internationale au cœur de la politique étrangère française.